



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 12/06/2023

SÉCHERESSE 2021 et 2022

93 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en Vendée

Par un arrêté interministériel du 25 avril 2023 (NOR : IOME2311008), publié au Journal officiel du 10 juin 2023, quatre-vingt-treize communes du département de la Vendée ont été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : la commune de Châteauneuf pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 et les quatre-vingt-douze autres communes (cf. liste ci-dessous) pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2022.

Les personnes concernées disposent d'un délai de trente jours à compter du 10 juin 2023 pour adresser à leur assureur un état estimatif de leurs dommages en lien avec ces phénomènes naturels d'une intensité anormale.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047663262>

Liste des communes :

L'AIGUILLON SUR VIE
ANGLES
APREMONT
AUCHAY-SUR-VENDEE
AVRILLE
BARBATRE
LA BARRE DE MONTS
BEAUVOIR-SUR-MER
BENET
LE BERNARD
BOIS-DE-CENE
BOUILLE-COURDAULT
BOUIN
BRETIGNOLLES-SUR-MER
LA BRUFFIERE
CHAILLE-LES-MARAIS

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CHAIZE-GIRAUD
CHALLANS
CHAMPAGNE-LES-MARAIS
CHAMP-SAINT-PERE
LA CHAPELLE-THEMER
CHATEAUNEUF
COEX
CORPE
CURZON
DAMVIX
FENOULLER
FONTENAY-LE-COMTE
FOUSSAIS-PAYRE
LA GARNACHE
GRUES
GUE-DE-VELLUIRE
LA GUERINIERE
L'HERMENAULT
L'ILE-D'ELLE
L'ILE-D'OLONNE
LA JONCHERE
LAIROUX
LONGEVILLE-SUR-MER
LUCON
LES MAGNILS-REIGNIERS
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE
LE MAZEAU
LA MEILLERAIE-TILLAY
MERVENT
MOREILLES
MOUTIERS-SUR-LE-LAY
NALLIERS
NOTRE-DAME-DE-MONTS
PEAULT
LE PERRIER
PISSOTTE
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE
PUYRAVAULT

LA REORTHE
NOTRE-DAME-DE-RIEZ
LES SABLES D'OLONNE
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS
SAINTE-GEMME-LA-PLAINE
SAINT-GERVAIS
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
SAINTE-HERMINE
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ
SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
SAINT-HILAIRE-LA-FORET
SAINT-JUIRE-CHAMPGILLON
SAINT-JULIEN-DES-LANDES
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE
SAINT-MAIXENT-SUR-VIE
BREM-SUR-MER
SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES
SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS
SAINT-REVEREND
SAINT-URBAIN
SAINT-VALERIEN
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON
SAINT-VINCENT-SUR-JARD
SALLERTAINE
SERIGNE
SOULLANS
LA TAILLEE
TALMONT-SAINT-HILAIRE
THIRE
LA TRANCHE-SR-MER
TRIAIZE
VAIRE
VOUILLE-LES-MARAIS
XANTON-CHASSENON

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon